

Image not found or type unknown



Succession montant de la soulte accepté

Par **recherche info**, le **02/01/2012** à **12:33**

Bonjour,

La fille de notre père nous propose de nous vendre sa part pour un montant déterminé. Nous acceptons ce montant. Le notaire lui demande de bien vouloir accepter l'achat à titre de licitation pour le montant u'elle a demandé. Cette dernière ne répond pas depuis 3 mois. Avez vous une solution à nous porposer?

Merci beaucoup.